

Châlons-en-Champagne, le **23 FEV. 2023**

La cheffe du service SRER

à

Affaire suivie par : Karine DENEUFCHÂTEL
Tel : 03-26-70-81-01
mail : ddt-ssprntr-prntpcb@marne.gouv.fr

Vincent ROGER
SEEPR/ICPE

Réf : SRER/PRB/KD/n°23-022
Vos réf. : Parc photovoltaïque de Mourmelon-le-Petit
Objet : saisine dans le cadre d'une demande d'AE

Nous avons reçu en date du 17 février 2023 une saisine dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale pour le parc photovoltaïque projeté sur le territoire de la commune de Mourmelon-le-Petit.

Les risques naturels sont rappelés de la page 159 à la page 161 de l'étude d'impact environnementale (EIE). Ces risques sont globalement faibles sur la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet.

Les risques liés aux risques technologiques sont rappelés de la page 162 à la page 166 de l'étude d'impact environnementale (EIE). La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet n'est pas concernée.

En conséquence, je n'ai pas d'observation à formuler au titre des risques naturels et technologiques.

La cheffe du service SRER



Carole CARBONNIER